



# Clean Clothes Campaign



Juin 2016

***Le travail décent  
au sein des filières  
d'approvisionnement  
mondialisées***

# Introduction

Le réseau international de la Clean Clothes Campaign (CCC) rassemble environ 250 ONG et syndicats. Depuis plus de 25 ans, la CCC dénonce les violations des droits liés au travail au sein des filières d'approvisionnement du secteur de l'habillement et agit pour y remédier ainsi que pour prévenir les abus dans ces filières.

La CCC a analysé près de 400 cas de violations, allant du vol salarial au licenciement de dirigeants syndicaux en passant par les milliers de tués et de blessés dans les incendies et effondrement d'usines.

À l'occasion de la 105e Session de la Conférence Internationale sur le Travail, la Clean Clothes Campaign souligne la nécessité de développer un cadre institutionnel de remédiation et de prévention pouvant être porté à grande échelle et d'instaurer un cadre de mise en œuvre des ces dispositions.

## **Colophon**

**Mise en page :** Gevaert

Graphics

**Photos:** Will Baxter

**Traduction:** Sarah

Weber

## **Publié par**

**Clean Clothes Campaign.**

P.O.BOX 11584 • 1001 GN Amsterdam • Pays-Bas Tel

+32 20 412 2785

Email [info@cleanclothes.org](mailto:info@cleanclothes.org) • [www.cleanclothes.org](http://www.cleanclothes.org)



# Le travail décent au sein des filières d'approvisionnement mondialisées

## Les problèmes actuels

Les principaux problèmes aujourd'hui sont :

1. **l'absence d'un cadre institutionnel** permettant des négociations transfrontalières entre les syndicats locaux et mondiaux, les entreprises du secteur de l'habillement et les gouvernements en vue d'élaborer des programmes de remédiation et de prévention efficaces pouvant être développés à grande échelle.
2. **l'absence d'un cadre de mise en œuvre** garantissant l'application et le maintien de ces programmes.

## L'absence d'un cadre institutionnel

L'ampleur de certaines catastrophes suscite parfois suffisamment de réactions pour entraîner une réponse institutionnelle. Ce fut le cas de l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza.

Ce type de réaction n'a cependant pas d'effet démultiplicateur. L'Accord sur la prévention incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh n'a pas fait d'émules en Inde, au Pakistan ou dans une autre partie de l'Asie du Sud. Pourtant, les violations des normes liées à la sécurité des bâtiments ou à la prévention des incendies, avérées à grande échelle dans la région, justifient pourtant une action immédiate.

Ce type d'événement n'a généralement pas de répercussions substantielles sur les autres problèmes. La réaction aux catastrophes entraîne principalement un renforcement du dialogue et de la transparence. Les marques signataires de l'Accord continuent cependant d'appliquer le même modèle d'audit défaillant qui n'a pas permis d'éviter le drame. Et l'Accord ne contraint pas les marques, les employeurs et les gouvernements à entreprendre les actions collectives pourtant requises, comme par exemple augmenter les salaires pour permettre aux travailleurs de vivre au dessus du seuil de pauvreté.

Quand on demande à chacune des parties pourquoi ces mesures font défaut, c'est toujours le même refrain : les autres parties doivent agir simultanément et/ou les autres parties doivent en faire davantage.

Il ne suffit manifestement pas de réunir les différents acteurs de la filière d'approvisionnement dans le cadre d'un dialogue et de se fier à leur capacité d'action collective. Après la catastrophe du Rana Plaza, la répartition de la facture entre les marques, les employeurs et le gouvernement et la légitimité de l'influence des différentes parties prenantes sur la prise de décision ont constitué des défis de taille. Les efforts d'indemnisation ont entraîné plus de deux ans de tergiversations sur la répartition des frais, et ce même quand toutes les parties s'étaient accordées assez facilement sur les indemnités accordées à chaque victime.

Ceux qui nient le déficit de gouvernance n'ont clairement jamais tenté d'indemniser financièrement les survivants de catastrophes industrielles au sein d'une filière d'approvisionnement. Lorsqu'elles énoncent les faits, les parties concernées, dont les gouvernements et les employeurs, soulignent toutes que la question ne tourne pas autour de l'existence ou de l'absence d'une loi, mais évoquent justement le contexte de filière d'approvisionnement pour justifier que les frais associés à l'application de ces règles ne relèvent pas de leur responsabilité.

Ses 25 années d'expérience ont amené la Clean Clothes Campaign à affirmer qu'un instrument international et contraignant s'impose pour débloquer cet actuel « dilemme du prisonnier » dans lequel les différents acteurs se retrouvent enfermés. Dans une filière d'approvisionnement internationale telle que discutée par la CIT, de multiples entreprises s'approvisionnent auprès d'un même fournisseur, et de multiples fournisseurs produisent pour un même acheteur, sans oublier qu'au moins deux gouvernements sont impliqués. Cette situation requiert un degré de collaboration et de transparence entre les différents acteurs industriels rendu uniquement possible grâce à l'intervention d'une tierce partie, raison pour laquelle la Clean Clothes Campaign fait généralement appel à l'Organisation internationale du travail (OIT).



## L'absence d'un cadre de mise en œuvre

L'absence d'un cadre de mise en œuvre constitue le deuxième problème de taille. La CCC, signataire de l'Accord au titre d'observateur, s'est impliquée dans toutes les grandes initiatives volontaires des dernières décennies au sein des filières d'approvisionnement du secteur de l'habillement au travers de sa participation à des comités de pilotage ou des projets pilotes.

Quand un programme est approuvé et que les marques promettent par exemple publiquement de garantir que chaque lieu de production sera équipé de sorties de secours sécurisées, il faut que les actes suivent la parole. Si les principales enseignes signataires de l'Accord Bangladesh étaient déjà concernées par ces programmes et ces promesses depuis les années 90, il aura fallu attendre cet Accord, juridiquement contraignant, associé à des dispositions fortes sur la transparence, à une représentation syndicale au niveau du conseil d'administration et à l'implication de la Clean Clothes Campaign pour enfin disposer d'un programme suffisamment crédible pour que les promesses soient enfin transformées en actions. Le fait que l'Accord prenne la forme d'un contrat passé entre les différentes parties et que des sanctions sont prévues en cas de non respect des termes de ce contrat, renforce la responsabilité des acteurs et sa mise en œuvre. Si les enseignes de mode signent quotidiennement des contrats les engageant devant la loi, elles continuent à refuser de le faire pour les droits liés au travail, sauf en cas de gros scandale.

## Appel à la CIT

Sans un traité mondial ou un autre instrument contraignant, il n'y aura pas d'effet domino. Sans cadre de mise en œuvre, les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) restent simplement lettres mortes. Voilà pourquoi nous appelons la Convention internationale sur le travail (CIT) à traiter de ce sujet au cours de cette session et à initier le développement de :

- **un cadre institutionnel** encadrant des négociations internationales et le développement de programmes de remédiation et de prévention efficaces pouvant être développés à grande échelle, sans attendre un nouveau scandale ;
- **un cadre de mise en application** garantissant le caractère juridiquement contraignant de ces accords, leur mise en œuvre et leur durabilité.



## ANNEXE

### À propos de la Clean Clothes Campaign (CCC)

La Clean Clothes Campaign se consacre à l'amélioration des conditions de travail et soutient les travailleurs des industries mondiales de l'habillement et de l'équipement sportif. Depuis 1989, la CCC contribue à assurer le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Les membres de la CCC sensibilisent et mobilisent les consommateurs et les travailleurs, plaident auprès des entreprises et des gouvernements et offrent un soutien solidaire direct aux travailleurs qui luttent pour leurs droits et exigent de meilleures conditions de travail. La Clean Clothes Campaign regroupe environ 250 organisations diverses et syndicats dans le monde.

### Position de la CCC par rapport aux filières mondiales d'approvisionnement dans le secteur de l'habillement

Les évolutions technologiques et économiques ont été évoquées pour justifier la délocalisation du travail vers des régions du monde où son coût est inférieur. On prétendait alors que cela permettrait particulièrement aux travailleuses de rejoindre l'économie formelle et que cela entraînerait par conséquent une amélioration de l'équilibre entre les genres et des conditions de vie des familles. Cependant, notre expérience de plus de 25 ans démontre clairement que les conditions de travail déplorables et les salaires de misère restent endémiques tout au long de la filière d'approvisionnement mondiale, même dans les pays de l'ex-Europe de l'Est. Les travailleurs qui ont un emploi prestent souvent jusqu'à 80 heures par semaine sans parvenir pour autant à sortir de la pauvreté. Les salaires de misère sont le fruit de la concurrence mondiale, du renforcement de la flexibilité du capital et de la production ainsi que de l'absence de règles régissant les pratiques des entreprises.

Tous ces facteurs ont un impact direct et négatif sur les droits fondamentaux liés au travail et maintiennent les salaires minimum légaux sous le niveau de subsistance dans tous les pays de production. Nous observons même la détérioration des conditions de travail, et ce malgré les progrès technologiques et l'augmentation de la productivité, et en dépit de l'essor économique de certains pays de production et de la croissance impressionnante et de la réussite financière de certains des géants de l'habillement comme H&M, Adidas, Inditex ou Walmart.

La même filière d'approvisionnement qui est à l'origine de la malnutrition et de l'épuisement des travailleuses produit, à son autre extrémité, certaines des plus grandes richesses dans le monde. Les institutions internationales doivent jouer un rôle central pour réduire ces inégalités.

### Revendications de la CCC vis-à-vis des entreprises

En complément des deux cadres internationaux que sont les Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et en complément de ses revendications principales comme le paiement d'un salaire vital, la CCC considère la diligence raisonnable en termes de droits humains (DRDH) comme une composante incontournable des mesures à mettre en œuvre par toutes les entreprises<sup>1</sup>.

Voici les principes essentiels de la diligence raisonnable en termes de droits humains (DRDH) pour la CCC:

- La DRDH doit accorder une place centrale aux travailleurs en tant que principaux titulaires des droits ;
- Les filières d'approvisionnement mondialisées doivent être analysées comme des systèmes globaux de lieux de production, ce qui implique que le paramètre le plus pertinent se situe au niveau du lieu de production réel d'un produit, sans se limiter au lien commercial contractuel et formel ;
- La DRDH constitue une responsabilité des petites et des grandes entreprises car son impact dépend bien plus de la configuration des filières d'approvisionnement que de la taille de l'entreprise ;
- Il est important que les entreprises ne limitent par leur DRDH à l'établissement de priorités géographiques mais s'attachent plutôt à inventorier les questions prioritaires et à les aborder de façon systémique au travers de l'ensemble de leurs opérations ;
- Puisque l'industrie de l'habillement se caractérise mondialement par des violations systématiques des droits humains et des droits liés au travail, atténuer son impact négatif implique souvent pour une entreprise de s'engager aussi dans la remédiation.

<sup>1</sup> En savoir plus : Clean Clothes Campaign, Position paper on human rights due diligence, mars 2016 (anglais) <http://www.cleanclothes.org/resources/publications/position-paper-on-human-rights-due-diligence/view>

